



Trop perçu de salaire en arrêt maladie

Par **micky mike**, le **26/04/2018** à **15:42**

Bonjour ,

Je suis en arrêt maladie depuis maintenant plusieurs mois.

Je n'ai pas eu mon salaire de février et de mars car mon employeur ma expliquer il y a seulement une semaine (parce que j'ai appeler une nouvelle fois pour savoir où en était mes salaires) que j'avais eu un trop perçu de salaire . C'est a dire que j'ai eu mon salaire de janvier comme si je travaillais plus les indemnités de la sécurité social . Cela ma sembler bizarre mais je n'y ai pas prêter plus attention . Mais quand j'ai appelé plusieurs fois en mars pour savoir pour mon salaire de février a aucun moment on m'a fait savoir tous ceci , ce n'est qu'après une expertise médical du travail et après avoir appelé de moi même qu'on me la dit . Donc ma question est la suivante :

Mon employeur a t-il le droit de me privé totalement de salaire bien que je continue a touché mes indemnités de la sécurité social ?

Ne doit t-il pas prendre seulement un pourcentage et non la totalité?

Parce que deux mois sans salaire et toucher 400€ toute les deux semaines c'est très difficile quand on a des choses à payé et un crédit en cours

Merci

Par **P.M.**, le **26/04/2018** à **20:11**

Bonjour,

L'employeur ne peut récupérer un trop perçu qu'en ne retenant que 10 % du salaire car une erreur est assimilée à une avance...

Par **micky mike**, le **26/04/2018** à **20:26**

Très bien

Merci pour vos précisions , je vais maintenant saisir les prud'hommes pour faire valoir mes droits...

Par **P.M.**, le **26/04/2018** à **21:39**

Vous pourriez d'abord essayer de faire entendre raison à l'employeur en le mettant en demeure par lettre recommandée avec AR de régulariser et ne saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé que s'il refuse...